

## CONGRES 2021

### Termes de référence du PANEL

#### **Thème : Côte d'Ivoire, réconciliation nationale et protection des droits de l'homme**

Les pays qui sortent de crise donnent toujours l'impression d'être tiraillés entre la soif de justice des victimes et l'exigence du pardon pour construire un avenir commun.

Pour la plupart des acteurs politiques, la réconciliation nationale suppose, le pardon voire un oubli collectif des violations graves des droits de l'homme sans réformes institutionnelles transformation structurelles honnêtes des causes de la crise. C'est le sens des lois d'amnistie. Cette position expose à une répétition systémique des crises en raison de la frustration des victimes.

Le 34<sup>e</sup> Congrès de Criminologie qui s'est tenu en France en 2008 a fait le constat de l'insuffisance du combat autour de l'impunité judiciaire comme réponse aux crimes de masse. Les participants ont noté à cette occasion que cette réponse s'articulait en pratique autour d'actes plus symboliques comme la création de mémoriaux ou de cérémonies du pardon, et d'œuvres scientifiques, historiques et culturelles.

De la perception des victimes, comment garantir la non répétition des graves violations des droits de l'homme sans la justice ? Comment pardonner et faire son deuil sans identification des perpétrateurs et leur responsabilisation ?

En général ces questionnements des victimes sont jugées idéalistes. En effet un Etat sortant de crise est forcément obligé de construire l'avenir avec des acteurs politiques dont certains sont impliqués dans les crimes et qui n'ont pas toujours intérêt à l'éclatement de la vérité et à l'application de réelles sanctions pénales.

Dans ces conditions comment concilier l'impératif de réconciliation et l'exigence de protection ?

Quelle justice pour réconcilier ?

Fortement préoccupé par la protection des victimes, le rapport de l'APDH sur les victimes de la crise ivoirienne a reçu en 2012 la mention spéciale du Prix des droits de l'homme de la Commission Consultative de la République de France.

De même en 2019 le rapport de l'APDH sur l'évaluation de la réconciliation nationale a été retenue comme document consultable par l'examen périodique universel, mécanisme d'évaluation des droits de l'homme des Nations Unies.

A l'occasion de son Congrès 2021, l'APDH revient sur ces deux préoccupations à travers l'organisation d'un panel qui se tiendra à l'hôtel PALM CLUB d'Abidjan-Cocody avec quatre sous thèmes que sont :

- **La place du pardon dans la construction d'un nouvel avenir commun dans les sociétés sortant de crise ;**
- **Les mécanismes institutionnels nationaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans une perspective de réconciliation nationale ;**
- **Perceptions culturelles des sociétés ivoiriennes de la réconciliation et leurs apports dans la protection de la dignité humaine en sortie de crise ;**
- **Lutte contre l'impunité et garantie de non répétition des violations graves des droits de l'homme .**

Selon Agenda ci-joint

**AGENDA CONGRES 2021**  
**Lieu : PALM CLUB HOTEL**  
**Date : Samedi 14 aout 2021**

Heure	Libellé	Responsable
08H00-08H30	Installation des invités	Comité d'organisation
08H30-08H45	Cérémonie d'ouverture	<b>Dr NENEBI</b>
08H45-10H00	<p>Panel</p> <p><b>Thème :</b> Réconciliation et Protection des Droits de l'Homme Quelle interaction ?</p>	<p><b>Modérateur : BEN DIAKITE</b></p> <p>Panelistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un Représentant</b> du Ministre de la Réconciliation Nationale</li> <li>- <b>M.OKOU Legré</b> Représentant du CNDH</li> <li>- <b>M. KOUAME Severin</b> Enseignant Chercheur</li> <li>- <b>M. TRAORE Drissa</b> ancien Président du MIDH</li> </ul>
10H00-11H00	Echanges	<b>Modérateur : BEN DIAKITE</b>

11H00-11H30	Pause-Café	Comité d'organisation
11H30-13H00	Travaux	<b>Président de l'AIE</b>
13H00-14H00	Pause déjeuner	Comité d'organisation
14H00-16H00	Suite des travaux	<b>Président de l'AIE</b>
16H15-17H00	Conférence de presse	Comité d'organisation